

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOURG EN BRESSE - 0101 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 18/11/2024 - 17389 - 2021 B 01786 - 903 171 015 - BOZON
AUTOMOBILES

Désignation de l'entreprise		BOZON AUTOMOBILES				Néant *			
Adresse de l'entreprise		60 Avenue Saint Exupéry		01200	BELLEGARDE SUR VALSERINE				
SIRET		9 0 3 1 7 1 0 1 5 0 0 0 1 4							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12			
						Exercice N clos le 2024-03-31			
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions		Net	
				1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014	6 600	016	3 274	3 326		
	Immobilisations corporelles *		028		030				
	Immobilisations financières * (1)		040	656 082	042		656 082		
	Total I (5)		044	662 682	048	3 274	659 408		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	43 800	070		43 800		
		Autres * (3)	072	379	074		379		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	50	086		50		
	Charges constatées d'avance *		092	14 373	094		14 373		
	Total II		096	58 601	098		58 601		
	Total général (I + II)		110	721 283	112	3 274	718 009		
PASSIF							Exercice N NET		
							1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			147 000		
	Écarts de réévaluation			124					
	Réserve légale			126			180		
	Réserves réglementées *			130					
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		)	132	1 926		
	Report à nouveau			134					
	Résultat de l'exercice			136			3 313		
	Subventions d'investissement			137					
	Provisions réglementées			140					
	Total I			142			152 419		
Provisions pour risques et charges			Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			538 028		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166			2 400		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	8 579	)	172	22 921		
	Comptes courants d'associés			173			2 160		
	Autres dettes			175			82		
	Produits constatés d'avance			174					
	Total III			176			565 590		
	Total général (I + II + III)			180			718 009		
	RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		116 142	
(2) Dont créances à plus d'un an		197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
(3) Dont compte courant d'associés débiteurs		199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise BOZON AUTOMOBILES		Néant *		
		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le	
A – RÉSULTAT COMPTABLE					2024-03-31	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires Services *			215 217	214 218	
					93 367	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	
					0	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	
					93 367	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	
					12 062	
CHARGES D'EXPLOITATION	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *	243		528	244	
					924	
	Rémunérations du personnel *				250	
					102 996	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	
					1 320	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			262	
					1	
Total des charges d'exploitation (II)				264		
				117 303		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	
					(23 936)	
Produits financiers (III)		280	30 000	Charges financières (V)		
				294	2 751	
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	
					3 313	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 313	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-clts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	
				330	1 500	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option { Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641	
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649	
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS				352
	Bénéfice col.1 / Déficit col.2				354	
					25 187	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * 36.408	dont imputés sur le résultat :		360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		
Bénéfice col.1 / Déficit col.2				372		
				25 187		

ANNEXE COMPTABLE

BOZON AUTOMOBILES

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/03/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2024, dont le total est de 718 009€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 3 313€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement n° 2023-08 du 22 novembre 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Filiales et Participations :

	Capital	Autres Capitaux Propres	Quote part Détenue en %	Valeur Comptable Titres détenus (Brute)	Valeur Comptable Titres détenus (Nette)	Prêts et avances consenties	Cautions	Chiffres d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
Filiales détenues à plus de 50 %										
ABF	8 000,00	347 600,16	100,00					550 457,74	31 431,80	
GARAGE BOZON	146 000,00	34 335,89	100,00					729 537,20	11 678,24	

BOZON AUTOMOBILES
Société à responsabilité limitée
au capital de 147 000 euros
Siège social : 60, avenue Saint-Exupéry
Châtillon en Michaille
01200 VALSERHONE
903 171 015 RCS BOURG EN BRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevant à 3 312,93 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 312,93 euros
A la réserve légale	165,65 euros

Solde	3 147,28 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 5 073,43 euros.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

